Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 47 (2000)

Heft: 4

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

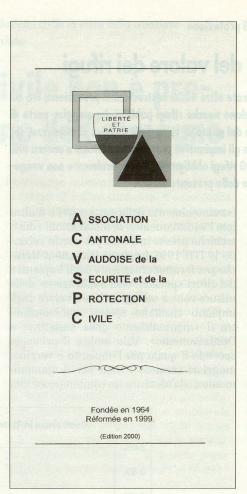
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ACVSPC: notre dépliant nouveau est arrivé!

Quels sont nos buts?

L'association, qui est neutre du point de vue politique et confessionnel, a pour buts:

- De promouvoir la PCi, de préparer l'avenir dans le sens d'une vision globale des dangers et de la sécurité
- D'étudier toutes les questions se rapportant à la sécurité des civils en général
- D'étudier particulièrement les domaines spécifiques gérés par les services de sécurité civile et de la protection civile
- De contribuer à la formation, au perfectionnement et à l'entraînement des cadres et du personnel de la protection civile
- D'apporter son concours, dans la mesure de ses moyens, aux autorités fédérales, cantonales, régionales, communales et aux partenaires dans le domaine de la sécurité et de la protection civile
- De maintenir entre ses membres un esprit de solidarité et de camaraderie
- De défendre les intérêts de ses membres
- De militer pour créer une conférence des présidents des associations, sociétés et autres groupements œuvrant dans la sécurité civile et militaire



- D'encourager à une instruction moderne et efficace
- D'informer l'opinion publique
- D'appuyer la collaboration intercantonale

Extrait: article 1.4 des statuts.

Aux membres et à VOUS qui voulez le devenir, vous pouvez obtenir gracieusement notre dépliant à l'ACVSPC, fax 021 732 24 45.

Venez rejoindre nos rangs

- Connaissances et amis professionnels
- Miliciens
- Dirigeants politiques
- Anciens membres de l'AVPC
- Personnes physiques et morales

Avec nos buts à atteindre, ayons un regard positif vers l'avenir. Nous nous réjouissons de vous accueillir à l'

Assemblée générale le mercredi 10 mai 2000 à 20 h

au collège de la Plaine Route de Praz Verguey 2 1022 Chavannes-Renens

> Pierre Mermier, président de l'ACVSPC

La sécurité civile genevoise n'a pas fini de se chercher!

Le moins qu'on puisse dire est qu'à Genève la sécurité civile ne fait pas dans la stabilité et dans la motivation. Résumé et quelques considérations.

En 1993, des exigences essentiellement budgétaires ont entraîné notamment la suspension – toujours effective à ce jour – des cours de répétition de la protection civile. Autant dire que, depuis lors, les OPC ont perdu presque complètement contact avec la base, au point que seuls les cadres apparaissent encore comme une véritable force d'intervention. Loin d'être négligeable au demeurant.

Parallèlement, une «régionalisation», soit le groupement de plusieurs communes en entités d'environ 25 000 habitants, a laissé subsister quatre communes indépendantes (ville de Genève, Carouge, Lancy, Vernier) et huit groupements de communes plus ou moins homogènes.

D'autre part, le Service cantonal de la sécurité civile dispose de détachements de «spécialistes» (sauvetage, sanitaire, logistique, psychologues), miliciens volontaires sélectionnés en raison de leurs compétences professionnelles et qui se sont engagés pour une certaine durée de service annuel. Ils devaient être environ 1500 à l'origine; ils sont moins de 500 actuellement, auxquels il faut ajouter les membres des étatsmajors communaux ou intercommunaux. Tous les autres astreints sont qualifiés de «généralistes».

Soumis comme les autres cantons aux restructurations nées d'«Armée 95», Genève est aujourd'hui en butte à de nouveaux bouleversements. Ou plutôt *en vue* de nouveaux bouleversements, dont on ne sait pas encore quelle forme ils vont prendre. Toujours dans l'optique d'une économie budgétaire assortie, si possible, d'une amélioration structurelle, un projet a été élaboré au niveau cantonal par les secrétaires généraux du Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (chargé de la protection civile), de l'Association des communes

genevoises et de la ville de Genève. Pour l'essentiel, il postule la création d'un établissement cantonal de droit public appelé à assurer sur tout le territoire «l'exécution des dispositions légales fédérales et cantonales relatives à la protection civile et aux biens culturels ainsi qu'aux prescriptions en matière d'incendie et de secours et de protection des personnes, des biens et de l'environnement». Il grouperait les organisations communales ou intercommunales (OPC), le Service de la protection civile de la ville de Genève (qui compte huit secteurs sur un territoire abritant environ 175000 personnes et gère son propre centre de formation), le Service d'incendie et de secours (SIS - une centaine de pompiers professionnels dépendant de la ville) ainsi que les sapeurs-pompiers volontaires des communes.

Un projet de loi prévoit que les terrains et les constructions restent la propriété des diverses collectivités mais font l'objet d'une location ou d'un droit de superficie au bénéfice de cet établissement alors que les biens mobiliers (matériel) lui sont purement et simplement transférés. Une régionalisation encore plus poussée est envisagée.

Ce projet a entraîné une vive réaction du Service municipal de la protection civile de la ville de Genève et du SIS, qui ont élaboré un contre-projet axé sur le partenariat intercommunal. Dans les faits, les deux projets fondent l'essentiel des économies dont ils se prévalent sur un sensible amaigrissement de l'autre entité. La différence essentielle est que le projet dit cantonal laisse subsister, financement à l'appui, les trois partenaires classiques à Genève (l'Etat, la ville et les autres communes) alors que le projet municipal n'attribue plus au canton qu'un rôle d'autorité de surveillance.

Consultées et appelées à jouer en quelque sorte le rôle d'arbitre, les autorités des communes «rurales» ont opté pour une structure à trois, mais elles ont demandé aux auteurs des deux projets de remettre l'ouvrage sur le métier pour dégager une voie commune. Quant aux chefs des OPC (sans la ville), ils se sont déclarés également favorables à une structure englobant le canton mais sans remise en cause de la régionalisation actuelle.

Alors que le projet fédéral «Protection de la population 2000» envisage de remettre aux cantons l'essentiel de l'organisation en la matière, alors qu'on assiste à des velléités de fusion ville/canton voire de fusion Vaud/Genève, les cadres miliciens de la protection civile sont assez perplexes, sinon désemparés et démotivés par ces incessants bouleversements. Et surtout ils considèrent que les forces et les moyens mobilisés par ces affrontements et ces restructurations seraient plus utiles s'ils étaient mis au service de l'efficacité, dans la quête d'un véritable partenariat entre tous les acteurs de la protection de la population.

Didier Fleck C OPC suppl Lancy Président de l'Association genevoise des états-majors de protection civile



Swiss CP-Bag: le grand succès d'un petit sac

JM. La Boutique de l'Union suisse pour la protection civile s'est enrichie d'un nouvel article à succès: le Swiss CP-Bag, sac à dos en cuir, authentique produit suisse fabriqué dans le Haut-Valais, a déjà trouvé de nombreux acquéreurs. Rien d'étonnant pour un article de cette qualité, à la fois élégant et pratique.

Ce sac possède deux compartiments à fermeture éclair, celui de devant comportant plusieurs niches où l'on peut ranger une foule de choses. Il est en outre d'un prix très raisonnable pour toutes les commodités qu'il offre: 138 francs (plus TVA). Alors, pourquoi vous en priver?

De 40 cm de haut, 23 cm de large et 11 cm de profondeur, il est muni d'une bretelle en cuir qui peut se diviser en deux brides grâce à une fermeture éclair: ainsi, selon votre humeur, vous pouvez l'utiliser en sac à main, en sac à dos ou encore le porter négligemment accroché à l'épaule.

Le Swiss CP-Bag existe en deux versions

(voir photos). N'oubliez pas d'indiquer le modèle que vous désirez en passant commande.

Dernier et important avantage de ce véritable sac à malice: il comporte, à l'intérieur, une plaquette en métal sur laquelle sont gravés le numéro de l'exemplaire et le numéro de téléphone de l'USPC. Ainsi, en cas de perte, il est possible de trouver votre adresse via l'USPC. Et vous revoilà bientôt en possession de votre sac préféré, à condition, évidemment, qu'il n'ait pas fait des envieux...

Commandes:

Union suisse pour la protection civile, case postale 8272, 3001 Berne téléphone 031 381 65 81, fax 031 382 21 02, e-mail: szsv-uspc@bluewin.ch



	nander le Swiss CP-Bag en cuir véritable + 7,5% de TVA + participation aux frais de port)
pce(s) en cui	noir, avec anse en forme d'anneau
pce(s) en cui	noir, avec anse rectangulaire
Nom et prénom:	Advantagement of the properties of the particular of the particula
Rue:	tes de lorentifat profesionente inco
NPA / lieu:	dasirius des tatelles d'appendie
Nº de téléphone:	and the first per Silingary at a figure distribution
Date:	Signature:

E dito romand

Tous à Soleure...

Le 6 mai prochain, l'Assemblée des délégués de l'USPC se tiendra à Soleure. Au-delà de l'aspect symbolique que représente l'adage populaire «être sur Soleure», il y a plusieurs raisons pour que les sections romandes soient fortement représentées. En effet, cette assemblée est importante pour l'avenir de l'Union suisse et pour la protection civile.

En ce qui concerne l'USPC, il y sera fortement question de l'avenir de l'association. A ce titre, chacun doit se sentir concerné. Et puis, cette assemblée s'inscrit sept mois après le séminaire de Schwarzenbourg, consacré au projet de Protection de la population, au cours duquel la protection civile a affirmé son identité avec force et détermination. Il est donc nécessaire d'être solidaire de l'institution. Lors de l'Assemblée des délégués, on entendra une conférence du conseiller d'Etat Andreas Koellreuter (Bâle-Campagne), sur le thème «La protection de la population – un défi pour la protection civile». On peut dès lors espérer, sinon attendre, que le contenu soit au moins aussi dynamique que le titre. Si l'on en croit Karl Widmer, chef de l'étatmajor du projet, d'importants progrès ont été réalisés. A tel point qu'après deux aller et retour du document de base aux cantons et aux partenaires, on touche au concret (!). On en veut pour preuve le fait que le 24 mars, le DDPS a approuvé les postulats du plan directeur (!). En outre, il est prévu qu'Adolf Ogi présente ces postulats au public, le 17 mai. Sans être particulièrement critique, on constate que si le projet avance, il est loin d'être sous toit. D'autant qu'on ne saisit pas encore très bien la signification du «concret» dont il est question. Pour tout un chacun, il y a plus d'intentions, certes très confédérales et démocratiques, que de réponses. Il n'empêche que l'on attend maintenant d'Adolf Ogi un signal politique fort, une orientation claire. Elément réjouissant, et peut-être est-ce là un premier signe, le chef du DDPS, Adolf Ogi, sera présent au séminaire USPC

d'automne, le 18 novembre, à Schwarzenbourg.

René Mathey

Assemblée de la PCi du Jura bernois

Chez les «Sanwouais»...!

Pour sa 23° assemblée générale, l'Association régionale des chefs locaux et d'office de la PCi du Jura bernois francophone a choisi de siéger à Lamboing. Au menu: adaptation des organismes aux changements d'orientation de la mission de la PCi et nécessaire renforcement de la collaboration avec les services de défense incendie.

RENÉ MATHEY

Dans son message de bienvenue, René Carel, maire de Lamboing, a rappelé que la commune fait partie du district de la Neuveville. Située sur le Plateau de Diesse, elle est connue depuis 1178, date figurant d'ailleurs sur un acte de possession signé par le pape Alexandre. Depuis, comme aime à le souligner le maire, Lamboing n'appartient plus à personne et ses 650 habitants forment une commune libre. Quant au surnom de «Sanwouais», il désigne un reptile apode et serpentiforme, plus communément appelé orvet, et dont la principale activité consiste à se dorer au soleil. C'est dire la chaleur de l'accueil des

habitants. Citons encore le sentier des sculptures qui conduit de Lamboing à la Bergerie du Haut, près du Mont Suchet. Ce parcours poétique, réalisé en 1996, est balisé par d'étranges personnages et animaux, sculptés à même les arbres par les élèves de l'Ecole de sculpture sur bois de Brienz.

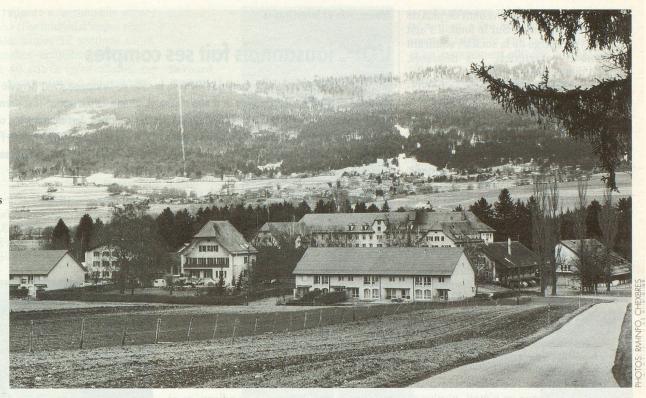
D'un côté, Stéphane Grossenbacher, président de l'Association, se félicite d'une fréquentation de l'Assemblée en hausse et de l'autre, constate une baisse dans le nombre des participants, due aux regroupements et autres fusions au sein des communes du Jura bernois. Sur le fond, pourtant, ce processus est réjouissant. Il donne un signal clair pour un rapprochement



Stéphane Grossenbacher et Tania Lohri.



De g. à dr.: Pierre Moser, André Ducommun et Angelo Chapatte.



Les bâtiments du Foyer d'éducation de Prêles.

concret entre la PCi et les Services de défense. D'ailleurs, pourquoi ne pas concevoir un seul responsable du matériel pour les deux institutions? A suivre. L'exemption de la taxe sur le Service de défense est à l'ordre du jour et concerne toutes les personnes œuvrant dans les états-majors de PCi des communes.

Un certain embarras aussi, face aux changements programmés par l'OFPC et que le Comité de l'Association ressent comme une valse-hésitation. Ce qui fait dire au président qu'il faut éviter de se lancer dans de grandes restructurations dans les organismes de PCi, tant que l'on ne possède pas des indications officielles. Il a aussi été question du passage de «Lothar» dans la région qui générera probablement des interventions des hommes de la protection civile.

Changement encore du côté du canton. L'Office de la Sécurité change de nom. Il s'appellera désormais: Office de la protection de la population et militaire. Ce qui implique, une fois de plus, une diminution d'environ 50 places de travail. Une première phase, qui a débuté en octobre 1999, a vu bon nombre d'employés être mis à la retraite. D'autres seront purement et simplement licenciés, avec effet au 30 juin 2000. Pour la partie francophone, c'est Jean-Pierre Schaub qui va reprendre la responsabilité de l'arrondissement (poste à 50%) depuis le Centre de Tramelan. Gabriel Reis, André Ducommun et Michel Juillerat sont licenciés. La réorganisation fera sentir aussi ses effets sur l'instruction. Il n'y aura plus d'instructeur cantonal, cette charge étant répartie sur les centres de compétences, dont Tramelan fait partie. Pour André Ducommun qui conserve un poste à 50 % sur le CIT, cette restructuration, justifiée par les problèmes financiers du canton, comporte nombre d'améliorations apportées par le regroupement opéré au niveau des départements concernés. Pourtant, on ne peut s'empêcher de constater, comme l'ont relevé nombre de participants, que six postes de travail ont été mis au concours, il y a tout juste un an; c'est peut-être cela le «bogue» de l'année!

Pour sa part, Jean-Pierre Schaub met l'accent sur la responsabilité des chefs OPC et des chefs d'office. Il leur appartient, à la fois, de «vendre» leur organisation aux autorités communales mais aussi de gérer très attentivement leurs moyens, notam-



Claude Neuhaus, directeur du Foyer de Prêles.

ment au plan financier. Et de citer l'exemple des dégâts causés par l'ouragan Lothar, où trop de communes ont engagé, sans trop réfléchir, des services de défense. Résultats: des factures qui pourraient causer quelques soucis.

Vieux souvenirs!

Comme l'ont constaté une bonne vingtaine de membres de l'association, la vie a bien changé dans ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le Foyer d'éducation de Prêles. Autrefois «simple» maison de redressement, avec ces relents presque insupportables de punitions pour causes perdues, le Fover a acquis ses lettres de noblesse par un encadrement axé sur la valorisation de «soi» et le retour aux valeurs fondamentales: travail, profession, loisir. Même s'il reste un établissement d'exécution des mesures du canton de Berne, consistant à accomplir des mesures prononcées contre des adolescents en vertu du droit pénal et des mesures tutélaires. C'est le plus grand établissement du genre dans le pays.

Le Foyer est conçu pour des adolescents de sexe masculin, libérés des écoles, soit de 15 à 22 ans. Il leur offre, sur place, un choix d'occupations et plusieurs possibilités de formation professionnelle. Il y a d'ailleurs des ateliers d'apprentissage modernes et une école professionnelle interne. Bilingue, allemand et français, il accueille des jeunes de toute la Suisse (environ 50 % de Romands et 50 % d'Alémaniques). La moitié de l'effectif est repré-

sentée par des jeunes provenant de plus de 20 nations différentes. Sur le fond, il s'agit de jeunes en marge de la société, souffrant de troubles caractériels, des délaissés. C'est un peu le dernier «refuge».

Le Foyer comprend sept groupes d'habitations, soit 71 chambres individuelles. Cet ensemble comporte une série de chambres à vocations diverses, dont trois externes et huit dans une section dite fermée. Il est animé par 66 employé(e)s. Le chiffre d'affaires est de l'ordre de 10 millions, entièrement couvert par des revenus (prestations facturées aux signataires des conventions intercantonales) depuis 10 ans.

Le succès: une notion ésotérique

Pour Claude Neuhaus, son directeur, le Foyer de Prêles est particulièrement bien situé. En pleine campagne, il bénéficie à la fois du calme et de l'espace de la campagne. Il serait difficilement imaginable qu'un tel centre se trouve en pleine ville, tant les risques de «friction» avec la population seraient grands.

C'est en 1920 que l'établissement a été construit. A l'époque ce n'était, ni plus ni moins, qu'une prison pour jeunes. En 1970, soit après un agrandissement réalisé en 1942 et divers autres aménagements, création du concept de maison ouverte. Depuis, celui-ci n'a cessé de s'améliorer pour prendre une note éducative et tendre à responsabiliser cette jeune population par la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée et le développement d'une thérapie particulière.

Pour Claude Neuhaus, le terme éducation, pris dans un sens général est une hérésie. Si les règles de vie sont communes à tous, en revanche, il faut s'efforcer de prendre en compte les besoins de cette jeunesse. En fait, il ne s'agit en aucun cas d'une éducation «à la carte», mais bien plutôt de faire comprendre à chacun le moment où son espace de liberté empiète sur celui des autres. Dit plus simplement: tenter d'avoir une attitude de père de famille responsable.

Quant aux limites, elles sont claires. Claude Neuhaus se refuse à héberger des jeunes s'adonnant à de la drogue dure, ceux qui souffrent de graves dérangements d'ordre psychiatrique, ou de maladies nécessitant un traitement particulier.

Enfin, le succès ne se mesure pas aussi simplement. Pour Claude Neuhaus, on peut raisonnablement penser qu'un tiers des jeunes hébergés aura une vie quasi normale à leur sortie, un autre tiers restera dans un état difficile, dans cette zone trouble où tout peut basculer à chaque instant. Le dernier tiers peut être considéré comme un échec potentiel.

Amour, joie et incertitudes

L'OPC lausannois fait ses comptes

rm. Le traditionnel rapport annuel de l'OPC de la ville de Lausanne s'est déroulé à la RAMA, en présence de quelque 150 cadres et d'une bonne vingtaine de personnalités, parmi lesquelles on reconnaissait: Michèle Tauxe, présidente du Conseil communal, Suzanne Irschy, conseillère communale, Bernard Mettraux, municipal, Jacques Nicod, préfet du district et Jean-François Cachin, chef du SSI. Il a beaucoup été question de structures et d'avenir, dont personne ne sait encore de quoi ils seront faits.

Le chef de l'OPC lausannois, Michel Schmid, a brossé le «portrait» de l'année 1999 sur le plan des interventions de la PCi dans le pays, ce qui en a surpris plus d'un. Placé sous le signe de l'amour et de la joie pour le canton de Vaud, l'année 1999 a été celle de tous les dangers. Depuis les avalanches et leurs conséquences tragiques en Valais et les inondations en Suisse alémanique et jusqu'au 26 décembre où l'ouragan Lothar traversa l'Europe, en ne respectant même pas nos frontières (!). C'est ainsi que l'ensemble des OPC de toute la Suisse aura été fortement sollicité pour de l'aide et de l'assistance à des personnes handicapées et aux requérants d'asile (50000 journées de service). Globalement, et toutes opérations confondues, la PCi aura fourni en Suisse 233000 journées de service, soit 115700 de plus qu'en 1998.

Ce triste record aura pourtant démontré que la PCi est non seulement utile, mais qu'elle est sollicitée de plus en plus. Ce qui inquiète, où devrait inquiéter les responsables, reste les restrictions en général et la baisse des effectifs en particulier qui pourrait contraindre les OPC à faire des choix. Pour l'OPC de Lausanne, 32 sections de sauvetage ont été engagées au profit de la communauté en 1999 (soit 3172 jours de



Michel Schmid, chef de l'OPC.



Jacques Nicod, préfet du district de Lausanne, Michèle Tauxe, présidente du Conseil communal et Suzanne Irschy, conseillère communale.

service). Par rapport à la nouvelle structure de la «FAR» (Formation d'appui régionale) cantonale, seules 17 sections (dont 11 opérationnelles actuellement) y sont intégrées. Les 40 autres (généralistes) ne pourront être mises sur pied, en principe, que tous les quatre ans.

Effectif et organisation

Le personnel professionnel a diminué de 2,4 unités pour s'inscrire à 28,02 (pour 31 personnes); il est réparti à la rue de Genève, rue de la Borde et à la RAMA à Montheron.

Les effectifs généraux de la PCi lausannoise sont déclinés en trois blocs:

- La FAR (Formation d'appui régionale) avec 1273 personnes, mobilisable de 30 à 60 minutes.
- 2. Les généralistes avec 4306 personnes, mobilisables de 6 à 24 heures.
- 3. Les réservistes avec environ 5000 personnes.

Ce qui représente un effectif réglementaire (bloc 1 + 2) de 5579 personnes et un total de 10500 personnes. Petite précision: la FAR est l'ancienne épine dorsale, formée de cadres et de spécialistes effectuant du service chaque année (sous forme de cours ou pour de l'aide en situation d'urgence ou de nécessité). Dans cette «FAR», on trouve les Formations d'intervention régionale (FIR), composées à Lausanne de 3 ou 4 détachements de 30 personnes. Sur l'effectif recherché de 1273 personnes pour la FAR, 916 personnes ont été recrutées sur une base de volontariat.

Surveillance et sécurité

La PCi lausannoise a créé la FIRAL 1 (Formation d'intervention régionale), composée d'une trentaine de cadres et de pionniers, équipés de pagers et raccordés au SMT. Celle-ci est opérationnelle et constitue l'élément appui. La FIRAL 2 a été réalisée partiellement et sera spécialisée dans la résolution des problèmes d'hébergement. Une troisième FIRAL est prévue: il s'agit d'une unité logistique.

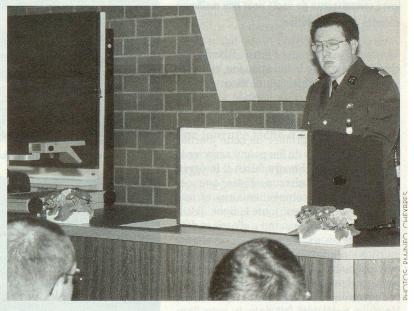
Enfin, un détachement appelé «Surveillance et sécurité» est en cours de création. Sa mission, en collaboration avec la police, consistera à assurer la sécurité des concurrents et des spectateurs, la circulation et le parcage des véhicules lors de diverses manifestations. Actuellement il y a une soixantaine de candidats.

Enfin, on peut s'étonner de la «disparition» du groupe information de la nouvelle structure.

La reconversion du Centre de la RAMA suit son cours. Dès 2001, les incorporés lausannois iront au Centre cantonal à Gollion. Bernard Mettraux, municipal: «On peut mesurer qu'il existe maintenant une estime réciproque entre les pompiers et la PCi...»



lors du passage de l'ouragan, la démonstration en a été apportée d'une manière spectaculaire par une mobilisation rapide et un engagement efficace de la FIRAL au côté des pompiers et autres services. En 1998, lors de la réunion des sapeurs-pompiers et de la PCi, l'idée maîtresse était la recherche de la complémentarité. Aujourd'hui, constate Bernard Mettraux, on peut mesurer qu'il règne un esprit d'estime réciproque. Le directeur confirme que la vocation de centre de formation de la RAMA subsistera. Des investissements seront faits pour le rendre encore plus accueillant. Enfin, la décision a été prise de modifier l'identification des personnels et des



Jean-François Cachin: «L'engagement de la FIRAL, lors de l'ouragan de décembre, a été efficace...»

Dès ce moment, le Centre lausannois deviendra un centre de formation ouvert à des sociétés et organisations officielles ou privées. En fait, la location à des privés est déjà en cours depuis quelques années, mais elle s'intensifiera.

Le message des autorités

Pour Bernard Mettraux, municipal en charge de la PCi, après dix ans de tergiversations, de discussions et de critiques, la protection civile vit un tournant important. Il s'agit tout d'abord d'une modification des mentalités, aussi bien du côté de la PCi que du public et des autorités. Cette institution paraît mieux perçue et acceptée.

Les diverses réformes (encore en cours...) ont certainement joué un rôle dans la formation d'une image plus efficace, d'autant que l'on peut noter une augmentation sensible du niveau de motivation (que l'on doit pour beaucoup à la diminution des effectifs, qui permet un véritable choix) des incorporés. Bernard Mettraux relève que

cadres par l'adoption de grades, comme cela se fait dans les autres services. Cela ne pourra que faciliter la communication entre les uns et les autres.

Quant au commandant Jean-François Cachin, il a tenu à relever la rapidité et l'engagement exemplaire des hommes composant la FIRAL. Il a aussi mis l'accent sur la réorganisation de la PCi lausannoise qui se fera cette année, par le biais d'une centralisation de ses services à Montheron. Il sera aussi question de modifier l'appellation d'Office de la PCi en Office de la Sécurité civile. Et puis encore, les tenues bleues ont vécu (ouf!), elles seront remplacées par des combinaisons vertes. Sur le fond, au jeu de «hâte-toi lentement», la capitale a toujours été championne du monde. Pourtant, depuis 1998, soit depuis la réunion du Service du feu et de la PCi, les réalisations se multiplient. La sécurité devient globale et efficace par le simple exercice d'une collaboration bien comprise et les autorités, souvent promptes à dire non, se surprennent à écouter, voire à entendre. C'est tout bénéfice pour la collectivité. Les sapeurs-pompiers et la PCi à Colombier

Une journée pas comme les autres...

rm. Une fois n'est pas coutume, la journée des commandants de sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel a été consacrée à la protection civile. C'est, semble-t-il, la première fois qu'une telle journée est organisée en Suisse. L'intégration PCi et feu étant faite au niveau cantonal, il s'agit maintenant de transmettre cette réalité dans le terrain. Point de mire: une meilleure connaissance de «soi» pour une meilleure sécurité de la population.

Comme l'expliquent Pierre Blandenier, chef du Service de la PCi et du feu, et le major Jean-Pierre Petermann, directeur des cours cantonaux, cette journée se voulait être un apport concret dans la corbeille de la future Protection de la population. Alors, pourquoi ne pas profiter de cette journée des commandants du feu pour y associer la protection civile? Encore fallait-il intégrer, dans l'esprit de chacun, l'idée que ces institutions sont complémentaires et non pas rivales. Succès sur toute la ligne. D'ailleurs, le major Petermann a d'ores et déjà pris rendez-vous pour que la prochaine journée d'information soit consacrée aux... sapeurs-pompiers. Ce n'est que plus tard que l'on pourra passer aux exercices pratiques de collaboration.

Un signe a déjà été fait dans ce sens l'année dernière, remarque Pierre Blandenier, en réunissant les chefs OPC et les chefs des centres de secours. Partant de l'idée que c'est bien souvent le chef d'un centre de secours, plus qu'un commandant local, qui pourrait avoir recours à la PCi.

Sur le fond pourtant, ce n'est pas si simple. En effet, il faut avoir présent à l'esprit que la mise sur pied de la PCi répond à des exigences légales fédérales, cantonales et communales qui ne sont pas forcément les mêmes que pour l'intervention des sapeurs-pompiers. Ceci posé, rien ne s'oppose à ce qu'un commandant du feu ne mette une équipe sur pied (pompiers et PCi) dans l'urgence, et ne renseigne les autorités qu'ensuite, en vertu du principe bien connu: «nécessité fait loi». Mais aussi parce que la Loi cantonale neuchâteloise sur la PCi donne la compétence de mise sur pied au chef du service.

Une approche originale

Ainsi, il est de plus en plus important que chaque partenaire, en l'occurrence les



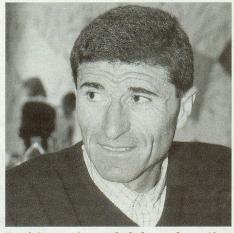
Tout commence et se poursuit... par une verrée dans la cour du château de Colombier.



On prépare déjà la prochaine journée.

sapeurs-pompiers, connaisse les missions et les moyens de la PCi, mais encore les rouages et les articulations légales de cette institution.

Quant au major Petermann, organisateur de la journée mais aussi directeur cantonal, président de la Fédération neuchâteloise des sapeurs-pompiers, commandant du Centre de secours du Landeron, il travaille au Service cantonal de la PCi. Ses multiples connaissances lui ont permis de «concrétiser les attentes» des uns et des autres. On en conviendra volontiers, ce système tout à fait particulier est propre au canton de Neuchâtel. Pour la petite histoire, il faut savoir qu'avant que le Service du feu ne soit intégré au Service de la PCi, c'est la Fédération qui assumait toutes les tâches des sapeurs-pompiers. Ce qui expli-



René Germanier, cmdt de la gendarmerie, s'est déclaré enchanté et surpris de la qualité et des motivations de chacun.



Théorie sur la PCi (ici René Dumont)...



... et compléments du Service du feu par Claude-Alain Jacot.

Les différents chantiers de la PCi...



... ont permis aux pompiers de faire connaissance avec les outils et moyens.



PHOTOS: RM-INFO, CHEXBRES

que que la fonction de directeur des cours cantonaux soit confiée tout naturellement à un des majors des villes. A la demande de la Fédération, lors de son intégration, cette fonction spécialisée est restée. Quelque temps après, le Conseil d'Etat a créé un poste à plein temps, au profit de la Fédération, mais n'a pas accepté l'idée d'un poste indépendant.

Pour le major Petermann, c'est tout bénéfice. D'autant plus que la Fédération a tout de même conservé certaines missions qui lui sont propres. Ajoutons que c'est le Conseil d'Etat qui exerce la surveillance de l'inspectorat du feu et non l'établissement cantonal d'assurance incendie. C'est dire que ce régime, tout en souplesse, favorise la collaboration parce qu'il met l'homme au centre des débats. Parmi les avantages, citons le fait que la Fédération, par le biais d'une commission technique ad hoc, propose les modifications et autres achats pour l'ensemble du dispositif, au Conseil d'Etat.

Une journée riche d'enseignements

Pour que l'information soit relativement large, il a été organisé trois chantiers sapeurs-pompiers, articulés en transport d'eau, essai de lance à incendie, échelle mobile, et sept chantiers PCi. Point central: la caserne du château de Colombier qui servait de réunion plénière dans l'une ou l'autre salle, et de théorie commune.

Du côté théorique, on a vu des groupes de pompiers prendre connaissance, avec un certain étonnement, du niveau d'organisation de la PCi et de ses missions et moyens. Un catalogue pratique a été remis à chaque pompier. Il explique très clairement qu'un certain nombre de tâches ne sont pas exécutées par les pompiers, mais par la PCi. Que tout commence par une poignée de main et par un mutuel respect.

Mais c'est le côté pratique qui aura le plus retenu l'attention. Sur les différents chantiers, on a pu voir les pompiers s'essayer aux engins de la PCi et échanger nombre d'enseignements avec leurs collègues de la protection civile.

Formidable journée qui aura surtout montré que ce sont des hommes qui animent les deux institutions. Chacun a pu constater que les buts sont identiques et d'aucuns commencent à douter des enjeux, disons politiques, et à s'étonner du manque d'humilité de ce qu'il est convenu d'appeler la classe dirigeante.

Le plus frappant, pour un observateur moyen, c'est l'ambiance de cette journée, où chacun se surprend à passer de la «moquerie» à l'humour, au partage des expériences.